

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 AVRIL 2012, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Est absent, monsieur le conseiller Normand Grenier.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 16 avril 2012 ouverte.

RÉSOLUTION 2012-04-084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Rhéel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en ajoutant les points :

- 13.1 Conférence de règlement à l'amiable – Dossier 750-17-001887-110 – Autorisation de participation;
- 13.2 Entente de travaux municipaux – Développement du Verger Auclair – Autorisation de conclusion de l'entente avec le promoteur – Octroi d'un mandat pour la réalisation des plans et devis – Consulterc, société d'ingénierie :

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Dépôt du procès-verbal de correction du règlement d'emprunt E-440-1
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2012
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCU tenue le 28 mars 2012
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-11 modifiant le règlement numéro 332 concernant les règlements numéros 332-1 à 332-5, afin de remplacer la section IX

portant sur les limites de vitesse et fixant le montant des amendes pour le dépassement de la vitesse permise

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 383-18-1 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 383-18 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exercice financier 2012 eu égard à la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Duclos-Casavant afin de diminuer le montant de la taxe spéciale à imposer et à prélever, de réduire le bassin de taxation ainsi que de fixer de nouvelles dates d'échéance pour payer

6. Administration générale

- 6.1 Service du loisir et de la culture – Saison 2012 – Embauche d'employés saisonniers – Approbation de l'échelle salariale du personnel saisonnier de l'année 2012
- 6.2 Autorisation de participation au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec du 2 au 4 mai 2012 – Madame Jenifer Brault, responsable des communications
- 6.3 Autorisation de participation au colloque franco-québécois sur le développement durable de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est les 15 et 16 mai 2012 – Monsieur le maire Gérard Boutin et mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens
- 6.4 Fixation des dates pour les ventes de garage sans permis pour l'année 2012
- 6.5 Dossier no 750-32-010059-106 – Cour du Québec, Division des petites créances – Offre de règlement – Autorisation de signature

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 16 mars au 12 avril 2012
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2012-04-01
- 7.3 Appropriation d'une somme de 341 000 \$ du surplus non affecté
- 7.4 Appropriation d'une somme de 90 000 \$ du fonds de parc
- 7.5 Refinancement des règlements d'emprunts E-427, E-430 ET E-432 – Emprunt de 1 243 300 \$ par billets – Adjudication
- 7.6 Refinancement des règlements d'emprunts numéros E-427, E-430 ET E-432 – Emprunt de 1 243 300 \$ par billet

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 210, rue d'Oxford
- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 334, rue Borden
- 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 365, rue Rose
- 8.4 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 86, rue Clifton
- 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 245, rue Connaught

9. Travaux publics

- 9.1 Traçage de lignes sur la chaussée pour la saison estivale 2012 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Marquage de lignes Viau
- 9.2 Collecte de branches – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Services d'arbres M.G.S. inc.
- 9.3 Achat d'une camionnette pour le Service des travaux publics – Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme
- 9.4 Travaux d'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc Edmond Auclair – Adjudication d'un contrat de services professionnels (surveillance des travaux) à la firme d'ingénierie Consumaj, experts conseils
- 9.5 Achat d'un godet à tranchée – Entreprises Desjardins et Fontaine Ltée
- 9.6 Conception et surveillance des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales – Adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Le Groupe-Conseil Génipur inc.

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Entente intermunicipale pour la fourniture de services relative à l'utilisation d'une partie de l'immeuble situé au 575, rue Le Moyne à Beloeil et pour les frais de financement de cet immeuble – Autorisation de signature
- 10.2 Carrefour action municipale et famille : colloque 2012 – Participation d'un membre du conseil municipal
- 10.3 Activité de financement – La Maison de Jonathan – Délégation d'un membre du conseil municipal
- 10.4 Association de baseball Mont St-Hilaire et Otterburn Park – Demande de contribution financière
- 10.5 Ville de Beloeil – Soirée bénéfice le 6 juin 2012 – Achat d'un billet
- 10.6 Activité de financement de la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu – Achat d'un billet

11. Environnement

- 11.1 Renouvellement de la cotisation – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Gérard Boutin

- 1. Défi 5/30 Équilibre**
 - Le nombre de résidents de la Ville inscrits au défi est de 296. Il s'agit du meilleur score en trois ans.
- 2. Corvée nettoyage aux Bosquets**
 - La corvée de nettoyage aura lieu le 28 avril 2012 à compter de 8h.
- 3. Émission TVR9 – Survol municipal – Entrevue**
 - Une entrevue a eu lieu dernièrement avec la télévision communautaire, monsieur le maire et le directeur général pour discuter des projets des deux dernières années et des projets à venir pour les deux prochaines années. La diffusion de l'émission aura lieu durant la semaine du 7 mai 2012.
- 4. Journée de la Terre du 22 avril 2012**
 - Il y aura plantation d'un arbre à 10h à la MRC de la Vallée-du-Richelieu et à 11h sur le site de la Pointe-Valaine.

Monsieur le conseiller Richard Ruest

- 1. RIEVR**
 - Une visite de l'usine sous forme de portes ouvertes aura lieu le 28 avril 2012. Des cadeaux seront offerts.

Madame la conseillère Clarisse Viens

- 1. RIEVR**
 - Une visite de l'usine de filtration a été faite l'an dernier. Très formateur, instructif et la visite a été effectuée avec un guide.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h05 à 20h08:

Monsieur Richard Pruneau

Ordre du jour

Le point 12 à l'ordre du jour ne contient jamais de sujet.

Monsieur Claude Couture

Points 7.3 et 7.4 à l'ordre du jour

Il s'interroge sur l'utilité des dépenses prévues aux points 7.3 et 7.4 à l'ordre du jour.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-440-1

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction qu'elle a rédigé après avoir apporté une modification au règlement d'emprunt E-440-1 amendant le règlement numéro E-440 décrétant des travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix afin de modifier le montant de l'emprunt et les compensations fixées, de réduire le bassin de taxation ainsi que de fixer une nouvelle date pour payer comptant, et adopté le 16 janvier 2012. La modification porte sur l'article 6 dudit règlement où il est fait

référence qu'une compensation est exigée en vertu de l'article 5 alors qu'on aurait dû y lire, en vertu de l'article 4.

**RÉSOLUTION
2012-04-085**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 MARS 2012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2012, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 28 MARS 2012

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 mars 2012.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 332-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 332-1 À 332-5, AFIN DE REMPLACER LA SECTION IX PORTANT SUR LES LIMITES DE VITESSE ET FIXANT LE MONTANT DES AMENDES POUR LE DÉPASSEMENT DE LA VITESSE PERMISE

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 332-11 modifiant le règlement numéro 332 concernant les règlements numéros 332-1 à 332-5, afin de remplacer la section IX portant sur les limites de vitesse et fixant le montant des amendes pour le dépassement de la vitesse permise.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 13 avril 2012.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 318-18-1.

**RÉSOLUTION
2012-04-086**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-18-1 MODIFIANT LES ARTICLES 3 ET 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-18 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EU ÉGARD À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU DUCLOS-CASAVANT AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DE LA TAXE SPÉCIALE À IMPOSER ET À PRÉLEVER, DE RÉDUIRE LA BASSIN DE TAXATION AINSI QUE DE FIXER DE NOUVELLES DATES D'ÉCHÉANCE POUR PAYER

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mars 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 383-18-1.

**RÉSOLUTION
2012-04-087**

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2012 – EMBAUCHE D’EMPLOYÉS SAISONNIERS – APPROBATION DE L’ÉCHELLE SALARIALE DU PERSONNEL SAISONNIER DE L’ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à l’embauche d’employés pour la saison estivale 2012 et conséquemment à l’augmentation du salaire minimum au Québec, de modifier l’échelle salariale du personnel aquatique, de camp de jour, surveillant d’activités et préposé aux terrains de balle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture exprimée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 avril 2012;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville engage temporairement, pour la saison estivale 2012, madame Audrey Lavigne à titre de responsable du programme aquatique à un taux horaire de 15,90 \$ puisé à même le poste budgétaire 02-740-00-141;

QUE la Ville engage temporairement, pour la saison estivale 2012, madame Pascale Sylvain à titre de responsable du camp de jour à un taux horaire de 14,50 \$ puisé à même le poste budgétaire 02-759-00-141;

QUE la Ville approuve l’échelle salariale, pour l’année 2012, du personnel ci-dessus nommé et de tous les autres postes mentionnés et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récit.

**RÉSOLUTION
2012-04-088**

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE L’ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC DU 2 AU 4 MAI 2012 – MADAME JENIFER BRAULT, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la responsable des communications souhaite participer au colloque annuel de l’Association des communicateurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que ce colloque permet notamment aux participants, d’être informés de l’évolution et des nouveautés du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences;

CONSIDÉRANT que les frais de ce colloque sont de 350 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des communications et du directeur général formulée dans leur fiche de présentation datée du 22 mars 2012 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal autorise madame Jenifer Brault à participer audit colloque à Laval et que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ce colloque soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-329.

**RÉSOLUTION
2012-04-089**

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE FRANCO-QUÉBÉCOIS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MONTÉRÉGIE EST LES 15 ET 16 MAI 2012 – MONSIEUR LE MAIRE GÉRARD BOUTIN ET MESDAMES LES CONSEILLÈRES JOËLLE RÉHEL ET CLARISSE VIENS

CONSIDÉRANT que monsieur le maire Gérard Boutin et mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens souhaitent participer au colloque

organisé par la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est et ayant comme thème « *Des territoires durables pour l'avenir, comment penser nos politiques autrement* »;

CONSIDÉRANT que ce colloque permet notamment aux participants, d'échanger leur expertise en développement durable, de s'outiller en matière de développement durable en partageant les initiatives entreprises par divers acteurs œuvrant dans ce domaine et d'envisager de nouvelles perspectives pour continuer la coopération franco-québécoise en matière de développement durable;

CONSIDÉRANT que les frais de ce colloque sont de 100 \$, par inscription, taxes incluses;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire Gérard Boutin et mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens à participer audit colloque à Ste-Hyacinthe et que tous les frais inhérents à cette activité leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-04-090**

**FIXATION DES DATES POUR LES VENTES DE GARAGE SANS PERMIS POUR L'ANNÉE
2012**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut fixer les dates, dans l'année, pendant lesquelles les ventes de garage peuvent être tenues sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 5 avril 2012 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal fixe les dates des ventes de garage qui peuvent être tenues sans frais au cours de l'année 2012 comme ci-après :

- Les 19 et 20 mai;
- Les 1^{er} et 2 septembre.

**RÉSOLUTION
2012-04-091**

**DOSSIER NO 750-32-010059-106 – COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES
CRÉANCES – OFFRE DE RÈGLEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 400, rue Ostiguy et la Ville d'Otterburn Park ont accepté de soumettre le dossier judiciaire portant le numéro 750-32-010059-106 à un médiateur afin de parvenir à une entente pour régler définitivement ce dossier;

CONSIDÉRANT que les parties n'ont pu trouver une solution satisfaisante pour elles suite à la tenue de cette médiation;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, la résolution portant le numéro 2011-02-024 autorisant la signature d'une entente avec le réclamant et adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 février 2011, a été abrogée lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 avril 2011 par la résolution portant le numéro 2011-04-096;

CONSIDÉRANT que l'audition de cette cause a été fixée devant la Cour du Québec, Division des Petites créances et les parties ont procédé en regard de ce dossier le 10 avril 2012;

CONSIDÉRANT que par la présente résolution, la Ville d'Otterburn Park confirme de nouveau, son offre de verser au réclamant, la somme de 300 \$ en

guise de règlement complet, final et définitif, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation, demande, droit ou droit d'action découlant directement ou indirectement des faits et circonstances plus amplement décrits dans les procédures déposées dans le dossier judiciaire portant le numéro 750-32-010059-116;

CONSIDÉRANT que par conséquent, le réclamant doit donner à la Ville d'Otterburn Park, une quittance complète, finale et définitive pour toute action, demande, droit d'action qu'elle a, avait ou aurait pu avoir contre la Ville d'Otterburn Park relativement aux faits et circonstances plus amplement décrits dans les procédures déposées dans le dossier judiciaire portant le numéro 750-32-010059-116;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park consent à régler le dossier judiciaire portant le numéro 750-32-010059-116 conformément aux conditions et modalités décrites ci-dessus;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, une quittance et transaction selon les mêmes prescriptions que celle préparée par le médiateur attitré au dossier.

**RÉSOLUTION
2012-04-092**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 MARS AU 12 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT que le trésorier intérimaire soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 16 mars au 12 avril 2012 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds d'administration

Liste des prélèvements	21 482,74 \$
Liste au 12 avril 2012	180 040,56 \$
Chèques n ^{os} 8353 à 8374	216 725,64 \$

Déboursés par retraits bancaires 179 269,35 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 597 518,29 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2012-04-01

La greffière dépose pour et au nom du trésorier intérimaire, le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2012-04-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2012-04-093**

APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 341 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier une somme de 266 000 \$ du surplus non affecté afin de prévoir les coûts de l'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc Edmond Auclair;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier également une somme de 75 000 \$ du surplus non affecté afin de prévoir les coûts des infrastructures de l'aménagement d'un skate park au parc Edmond Auclair;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal demande au trésorier intérimaire d'approprier la somme de 341 000 \$ provenant du surplus non affecté pour l'année financière 2011.

**RÉSOLUTION
2012-04-094**

APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 90 000 \$ DU FONDS DE PARC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier une somme de 90 000 \$ du fonds budgétaire « Parcs » afin de prévoir les coûts de l'aménagement du parc du Verger-Tétreault;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal demande au trésorier intérimaire d'approprier la somme de 90 000 \$ provenant du fonds de parc pour les fins d'aménagement du parc Verger-Tétreault.

**RÉSOLUTION
2012-04-095**

**REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS E-427, E-430 ET E-432 –
EMPRUNT DE 1 243 300 \$ PAR BILLETS – ADJUDICATION**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-St-Hilaire pour son emprunt du 23 avril 2012 au montant de 1 243 300 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros E-427, E-430 et E-432, au prix de 100,00000 échéant en série 5 ans comme suit :

107 600 \$	2,95 %	23 avril 2013
110 900 \$	2,95 %	23 avril 2014
114 400 \$	2,95 %	23 avril 2015
118 100 \$	2,95 %	23 avril 2016
792 300 \$	2,95 %	23 avril 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**RÉSOLUTION
2012-04-096**

**REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS E-427, E-430 ET
E-432 – EMPRUNT DE 1 243 300 \$ PAR BILLET**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Otterburn Park souhaite emprunter par billet un montant total de 1 243 300 \$:

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de (\$)
E-427	563 200 \$
E-430	567 567 \$
E-432	112 533 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 243 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros E-427, E-430 et E-432 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier intérimaire;

QUE les billets soient datés du 23 avril 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2013	107 600 \$
2014	110 900 \$
2015	114 400 \$
2016	118 100 \$
2017	121 900 \$ (à payer en 2017)
2017	670 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville d'Otterburn Park émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 23 avril 2012, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros E-427, E-430 et E-432, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2012-04-097**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 210, RUE D'OXFORD

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul arrière de 4,63 mètres, alors que la norme est de 7,5 mètres, selon le Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 6 février 2012, sous le numéro 9149 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-07-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 mars 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-04-098**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 334, RUE BORDEN**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale d'un étage;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera en bois d'ingénierie;

CONSIDÉRANT les volets, les galeries et les garde-corps seront en bois pour respecter le caractère champêtre du Vieux-Otterburn;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-10-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que les colonnes présentes sur la façade principale soient recouvertes d'un matériau autorisé dans le Vieux-Otterburn, soit le bois, les dérivés de bois ou la maçonnerie.

**RÉSOLUTION
2012-04-099**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE – 365, RUE ROSE**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages avec un garage attaché;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en pierre et en bois;

CONSIDÉRANT que le comité doit se prononcer sur tout projet de nouvelle construction de bâtiment résidentiel unilogement dont la différence de hauteur totale entre deux bâtiments est de plus de 2,44 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-11-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que la toiture de la partie d'un étage de la résidence soit diminuée afin d'être à la même hauteur que la section gauche de la toiture du 369, rue Rose pour favoriser une homogénéité des gabarits.

**RÉSOLUTION
2012-04-100**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 86, RUE CLIFTON

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un agrandissement en cour latérale gauche sur fondation existante;

CONSIDÉRANT que la résidence existante est recouverte de stuc;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs proposés sont en déclin de bois et en pruche naturel;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-12-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à ce que le traitement de la finition extérieure de la façade principale de l'agrandissement soit identique à celle de la partie existante en installant un revêtement de stuc et;

QUE le côté et l'arrière pourront être soit en stuc ou en bois, et finalement la fondation devra être recouverte de crépi tel que présent sur la partie existante.

**RÉSOLUTION
2012-04-101**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 245, RUE CONNAUGHT

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur existant sur l'ensemble de la résidence;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé est du déclin de bois sur les quatre murs du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-13-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-04-102**

**TRAÇAGE DE LIGNES SUR LA CHAUSSÉE POUR LA SAISON ESTIVALE 2012 –
OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – MARQUAGE DE
LIGNES VIAU**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour le traçage des lignes de rue au cours de l'année 2012;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS / TAXES INCLUSES</u>
• Marquage de lignes Viau	11 679,62 \$
• Lignes Maska	13 486,16 \$
• Lignes Plus	15 037,58 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 20 mars 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park octroi le contrat de traçage de lignes de la chaussée pour la saison 2012 à Marquage de lignes Viau, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 11 679,62 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire lignage de rues 02-355-00-698.

**RÉSOLUTION
2012-04-103**

**COLLECTE DE BRANCHES – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE
CONFORME – SERVICES D'ARBRES M.G.S. INC.**

CONSIDÉRANT la collecte de branches annoncée pour le printemps et l'automne 2012;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir les services de collecte de branches;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offre, les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS / TAXES INCLUSES</u>
Services d'arbres M.G.S. inc.	111,24 \$ / l'heure
Service d'arbres 98	172,46 \$ / l'heure

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal datée du 28 mars 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Services d'arbres M.G.S. inc., le soumissionnaire conforme le plus bas, pour un taux horaire de 111,24 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire voirie location d'équipement 02-320-00-516.

**RÉSOLUTION
2012-04-104**

**ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – LUSSIER
CHEVROLET BUICK GMC LTÉE, LE PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'une camionnette utilisée par le personnel du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de procéder au lettrage dudit véhicule et d'y installer des gyrophares et lumières stroboscopiques;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour acheter le véhicule routier correspondant aux besoins de ce Service;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offre, les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS / TAXES INCLUSES</u>
Deschamps Chevrolet Buick GMC Itée	26 777,76 \$
Lussier Chevrolet Buick GMC Itée	27 536,51 \$

CONSIDÉRANT que selon la fiche de présentation datée du 28 mars 2012 émise par le directeur du Service des travaux publics et adressée aux membres du conseil municipal, il appert que la soumission de la compagnie Deschamps Chevrolet Buick GMC Itée n'est pas conforme au devis ayant servi à cet appel d'offres;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète une camionnette GM Canyon de type «pick-up» de la compagnie Lussier Chevrolet Buick GMC Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 27 536,51 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE la Ville d'Otterburn Park retienne les services de l'entreprise Lettrage Beaudry pour procéder au lettrage dudit véhicule au montant de 603,62 \$, taxes incluses et achète de l'entreprise Pièces d'autos Robitaille Inc., des gyrophares et lumières stroboscopiques au montant de 891,06 \$, taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 03-800-00-001.

**RÉSOLUTION
2012-04-105**

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE MULTIFONCTIONNELLE AU PARC
EDMOND AUCLAIR – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
(SURVEILLANCE DES TRAVAUX) À LA FIRME D'INGÉNIERIE CONSUMAJ, EXPERTS
CONSEILS**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite transformer la patinoire hivernale du parc Edmond Auclair en surface multifonctionnelle pour assurer la pratique de différentes activités physique;

CONSIDÉRANT que, pour assurer la réalisation de ce projet, il y a lieu de procéder à l'aménagement d'une surface en béton d'environ 180 pieds par 85 pieds;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le recours aux services professionnels d'un ingénieur, pour les fins suivantes, notamment :

- Procéder à l'étude de la composition des sols en place;

- Réaliser :
 - la conception de la dalle de béton avec le drainage;
 - la préparation des plans et devis;
 - la surveillance de la mise en place des fondations excluant le test de densité;
 - la surveillance de la mise en place du béton;
- Obtenir le plan tel que construit;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* et la politique de gestion contractuelle de la Ville autorisent l'octroi de contrat de services professionnels à usage exclusif de gré à gré lorsque la dépense est de moins de 25 000 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park retienne les services professionnels de la firme d'ingénierie Consumaj, experts conseils, pour les fins décrites plus haut, pour des honoraires maximaux de 12 050 \$, plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION
2012-04-106**

ACHAT D'UN GODET À TRANCHÉE – ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTÉE

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics de la Ville juge opportun de se munir d'un godet à tranchée pour la rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT que la compagnie Entreprises Desjardins et Fontaine ltée offre cet équipement à la Ville pour un montant de 3 092,83 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 4 avril 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète de la compagnie Entreprises Desjardins et Fontaine ltée, un godet à tranchée de 24 pouces pour la rétrocaveuse, pour un montant de 3 092,93 \$, taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 03-800-00-000.

**RÉSOLUTION
2012-04-107**

**CONCEPTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – ADJUDICATION DU CONTRAT AU PLUS BAS
SOUMISSIONNAIRE CONFORME – LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres pour des services professionnels a été lancé conformément à la Loi pour la conception et la surveillance des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales de la Ville d'Otterburn Park pour les années 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 11 avril 2012, neuf soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les neuf soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat intérimaire suivant :

Pointage intérimaire :

1) AECOM Consultants inc.	74/100
2) BPR Infrastructure inc.	75,25/100
3) Consumaj experts conseils	70,75/100

4) DESSAU	76,25/100
5) Les Services exp inc.	84,25/100
6) F. Bernard experts-conseils	72/100
7) Le Groupe-Conseil Génipur inc.	96,25/100
8) Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.	76,5/100
9) SNC Lavalin	74,25/100

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

CONSIDÉRANT que tous les soumissionnaires se sont qualifiés;

CONSIDÉRANT que le pointage final de chacun des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

CONSIDÉRANT que les neuf soumissionnaires ont soumis les prix suivants à savoir :

1) AECOM Consultants inc.	141 419, 25 \$	/ taxes incluses
2) BPR Infrastructure inc.	132 796,13 \$	/ taxes incluses
3) Consumaj experts conseils	155 216, 25 \$	/ taxes incluses
4) DESSAU	164 989,13 \$	/ taxes incluses
5) Les Services exp inc.	170 622, 90 \$	/ taxes incluses
6) F. Bernard experts-conseils	197 297,10 \$	/ taxes incluses
7) Le Groupe-Conseil Génipur inc.	78 010,54 \$	/ taxes incluses
8) Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.	165 564,00 \$	/ taxes incluses
9) SNC Lavalin	195 342,53 \$	/ taxes incluses

CONSIDÉRANT que le pointage final obtenu par chacun des soumissionnaires est le suivant :

1) AECOM Consultants inc.	8,77
2) BPR Infrastructure inc.	9,43
3) Consumaj experts conseils	7,78
4) DESSAU	7,65
5) Les Services exp inc.	7,87
6) F. Bernard experts-conseils	6,18
7) Le Groupe-Conseil Génipur inc.	18,75
8) Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.	7,64
9) SNC Lavalin	6,36

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adjuge à la firme d'ingénierie qui a obtenu le meilleur pointage final, soit Le Groupe-Conseil Génipur inc., le contrat pour la conception et la surveillance des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales de la Ville d'Otterburn Park pour les années 2012 et 2013, pour un prix de 78 010,54 \$, taxes incluses, et autres conditions décrites dans le devis de soumission et la soumission de cette firme.

**RÉSOLUTION
2012-04-108**

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 575, RUE LE MOYNE À BELOEIL ET POUR LES FRAIS DE FINANCEMENT DE CET IMMEUBLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* afin de conclure une entente intermunicipale pour la fourniture de services relative à l'utilisation d'une partie de l'immeuble situé au 575, rue Le Moyne à Beloeil et pour les frais de financement de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cet immeuble par la Ville de Beloeil est pour des fins municipales, soit pour y aménager un centre de loisirs;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce centre de loisirs sera utilisée par le Club de gymnastique artistique Arabesque inc. (ci-après le « Club Arabesque »);

CONSIDÉRANT que la grande majorité des gymnastes inscrits au Club Arabesque résident dans les municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent participer au financement de l'acquisition de l'immeuble, et ce, à hauteur de 50 % du coût annuel d'une contribution financière maximale de 900 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a fait une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;

CONSIDÉRANT qu'advenant l'octroi de cette subvention par la Ville de Beloeil, cette dernière s'engage à réduire la contribution financière des municipalités parties à l'entente;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, l'entente intermunicipale pour la fourniture de services relative à l'utilisation d'une partie de l'immeuble situé au 575, rue Le Moyne à Beloeil et pour les frais de financement de cet immeuble, ainsi que tout autre document à cet effet.

**RÉSOLUTION
2012-04-109**

**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : COLLOQUE 2012 –
PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le Carrefour Action municipale et famille présente son colloque annuel 2012, qui se tiendra à La Malbaie les 1^{er} et 2 juin 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal autorise madame la conseillère Joëlle Réhel à participer à ce colloque;

QUE la Ville paye un montant de 345 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais d'inscription;

QUE toutes les autres dépenses reliées à ce colloque lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-04-110**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – LA MAISON DE JONATHAN – DÉLÉGATION D'UN
MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que l'organisme la Maison de Jonathahan organise le 19 avril 2012 au Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville, un souper-bénéfice et invite la Ville à titre de partenaire associé à l'éducation;

CONSIDÉRANT que cet organisme accueille et accompagne une jeune clientèle de filles et de garçons qui vit diverses difficultés au plan personnel, familial, scolaire et/ou social;

CONSIDÉRANT que la Ville délègue madame la conseillère Eve Sapina pour représenter la Ville d'Otterburn Park lors de la tenue de cette activité de financement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QU'un montant de 150 \$ soit versé à l'organisme la Maison de Jonathan pour couvrir les frais de participation de madame la conseillère Eve Sapina à cette activité de financement;

QUE toutes les autres dépenses reliées à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-04-111**

ASSOCIATION DE BASEBALL MONT ST-HILAIRE ET OTTERBURN PARK – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que l'Association de baseball Mont-St-Hilaire et Otterburn Park (ABMO) tient présentement une campagne de parrainage sous le thème « Moi, je parraine... »;

CONSIDÉRANT que l'ABMO demande à la Ville d'Otterburn Park de lui verser une contribution financière de 275 \$ afin de l'appuyer financièrement dans ses besoins divers;

CONSIDÉRANT que près de la moitié des membres de cette association sont de jeunes résidents de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 2 avril 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville verse la somme de 275 \$ à l'Association de baseball Mont-St-Hilaire et Otterburn Park à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park pour la tenue de cette campagne de financement;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2012-04-112**

VILLE DE BELOEIL – SOIRÉE BÉNÉFICE LE 6 JUIN 2012 – ACHAT D'UN BILLET

CONSIDÉRANT que madame la mairesse de la Ville de Beloeil organise une soirée bénéfice, qui se tiendra au centre culturel de Beloeil le 6 juin 2012, afin d'offrir un soutien aux organismes communautaires de Beloeil;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète un billet pour cette soirée, au coût de 150 \$, plus les taxes applicables et que monsieur le maire Gérard Boutin soit autorisé à y assister pour et au nom de la Ville;

QUE toutes leurs dépenses reliées à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-04-113**

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ACHAT D'UN BILLET

CONSIDÉRANT que la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu organise la septième édition de son tournoi de golf le 17 août 2012 pour soutenir le Centre d'action bénévole;

CONSIDÉRANT que le Centre assume une augmentation de bénéficiaires dans plusieurs services notamment, pour les repas des aînés en perte d'autonomie, des familles démunies et des enfants moins favorisés;

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'impliquer en achetant un billet pour le souper seulement et délègue à cette fin monsieur le maire Gérard Boutin pour représenter la Ville lors de cet évènement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 60 \$ pour l'achat d'un billet pour permettre la tenue de cet évènement et délègue monsieur le maire pour y participer;

QUE toutes leurs dépenses reliées à cet évènement lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-04-114**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION – COMITÉ DE CONCERTATION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)**

CONSIDÉRANT que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu a adressé une invitation à la Ville d'Otterburn Park pour le renouvellement de la cotisation annuelle au coût de 150 \$;

CONSIDÉRANT que la mission de ce comité est de promouvoir la vision de Bassin Versant et de mettre en valeur la Vallée-du-Richelieu;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park renouvelle sa cotisation annuelle au montant de 150 \$.

**RÉSOLUTION
2012-04-115**

**CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE – DOSSIER 750-17-001887-110 –
AUTORISATION DE PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a présentement un dossier judiciairisé avec monsieur Alain Dion et madame Danielle Richer, madame Sylvie Marcoux et monsieur Daniel Roy, le Procureur général du Québec, Me Louis Handfield et le Fonds d'assurances responsabilité des notaires;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à une conférence de règlement à l'amiable afin de tenter de régler le présent dossier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable et délègue tout représentant de la Ville ou experts nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION
2012-04-116**

**ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – DÉVELOPPEMENT DU VERGER AUCLAIR –
AUTORISATION DE CONCLUSION DE L'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR – OCTROI D'UN
MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS – CONSULTEC, SOCIÉTÉ
D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville d'Otterburn Park a adopté le règlement municipal numéro 406-1 portant sur les ententes avec les promoteurs relativement aux travaux municipaux afin d'établir les procédures et les exigences lors de l'ouverture de rues et de s'assurer de la bonne exécution des travaux d'infrastructure qui seront cédés à la Ville;

CONSIDÉRANT que le règlement 406-1 établit la procédure que toute personne, morale ou physique, doit suivre lors du dépôt d'une demande de prolongation des services publics dans tous les secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Vergers Auclair inc. désire procéder à des travaux d'infrastructures sur les lots 4 976 354 à 4 976 359, les lieux étant désignés par la limite des travaux du Verger Auclair, dans le cadre du développement résidentiel de six (6) unités unifamiliales;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent entre autres à construire une entrée de service d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur chacun des lots précités ainsi que de construire un regard sanitaire et un regard pluvial qui seront aux frais exclusifs du promoteur;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a requis les services d'ingénierie auprès de la firme Consultec, société d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que les services professionnels requis consistent à la préparation des plans et devis des travaux d'infrastructures qui seront aux frais exclusifs du promoteur;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires et des déboursés soumis par lettre datée du 30 mars 2011, adressée au directeur du Service des travaux publics par la firme d'ingénierie, s'élève à un montant de 4 300 \$, plus les taxes applicables;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park autorise les travaux d'infrastructures par l'entreprise Les Vergers Auclair inc. conditionnellement à la conclusion de l'entente obligatoire prévue par voie de règlement municipal numéro 406 -1 et au respect des conditions qui y sont stipulées et autorise également le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;

QUE la firme Consultec, société d'ingénierie soit mandatée par la Ville d'Otterburn Park pour l'exécution des services professionnels tels que ci-haut mentionnés;

QUE dans l'éventualité où les termes de la présente résolution contredisent ceux de l'entente à intervenir ou y apportent une ambiguïté, les termes de l'entente prévaudront entre les parties.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h52 à 21h38 :

Monsieur Richard Pruneau

Quatre terres

Il demande s'il y a de nouveaux développements dans ce dossier.

Monsieur Guy Dubé

Politique familiale

Il demande si le conseil a soumis une demande de subvention dans le cadre de la révision de la politique familiale.

Madame Hélène Giasson

Rues des Oeillets/Mountainview

Elle souligne que le triangle de visibilité n'est pas respecté et qu'il y a un danger à cet effet.

Madame Louise Casavant

Don de plantes/Affichage

Le don de plantes est annulé cette année notamment à cause de la température.

Monsieur Richard Pruneau

Parc à chiens

Il soulève que la Ville va dépenser de l'argent pour aménager un parc à chiens et discute de l'emplacement possible dudit parc.

Monsieur Richard Pruneau

Article dans le journal

Il souhaite savoir si les membres du conseil ont pris connaissance de l'article paru dans le journal au sujet de madame Marilyn Michel.

Monsieur Guy Dubé

Il retire sa question (dossier des Quatre terres).

Charles Laliberté

Boisé – Zone P-101

Il demande aux membres du conseil s'ils ont pris connaissance de la pétition en ligne concernant la protection du boisé de la zone P-101. Il se demande combien de signataires seront nécessaires pour que le conseil municipal refuse de vendre le terrain de la zone P-101.

Il dépose un document, soit une pétition signée « en ligne », *pétitions 24, sauvons les derniers boisés d'Otterburn Park*.

Madame Louise Casavant

Règlement protégeant l'eau

La Ville va-t-elle adopter un règlement protégeant l'eau. Le conseil a-t-il l'intention de rencontrer monsieur Richard Langelier pour qu'il puisse échanger avec les membres du conseil à ce sujet.

Madame Diane Tremblay

Calendrier 2012

Elle souligne que le calendrier 2012 est décevant, par :

- sa présentation;
- la texture de papier glacé;
- erreur dans son information;
- publicité trop présente;
- photos d'amateurisme évident

Elle dépose au directeur général le texte faisant état de ses commentaires à ce sujet.

Madame Marilyn Michel

Contrôle animalier

Dans l'entente avec Longueuil, il est prévu d'euthanasier les animaux après sept jours de la capture. Elle demande si la Ville peut revoir cette procédure et propose d'autres alternatives.

Monsieur John McAleer

Contrôle animalier

Il discute du contrôle animalier et de l'euthanasie des animaux après un nombre minimal de jours après la capture.

Madame Marilyn Michel

Boisé – Zone P101

Elle affirme que monsieur le maire a rencontré madame Roth à son bureau à l'hôtel de ville. Pourquoi n'est-vous pas allé chez elle pour voir ce qui s'y déroule?

Monsieur Laurent Caron

Présentation de l'ordre du jour

Le contenu de l'ordre du jour ne permet pas de poser des questions à la première période de question.

Madame Louise Casavant

Récurération

À quel moment la disposition des déchets sera-t-elle publiée?

Matières putrescibles

La collecte des matières putrescibles est-elle discutée à la Ville?

Système de géothermie à Pointe-Valaine

Elle se demande si le système de géothermie fonctionne dans la salle de la Pointe-Valaine.

Madame Monique Gagnon

Refinancement d'un montant de 1 243 300 \$

Elle demande à quoi sert la somme d'argent à refinancer.

**RÉSOLUTION
2012-04-117**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h39.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière